



RCC, PDV, même combat !

Après 56 jours de grève, Sibyle Veil fait mine de découvrir les vertus de la négociation !

On voit que des lignes soi-disant inamovibles peuvent bouger grâce à la mobilisation des salariés, grâce à leur grève et grâce à la CGT qui porte seule un préavis reconductible.

La direction propose désormais aux syndicats de négocier une rupture conventionnelle collective (RCC) à la place du plan de départs volontaires (PDV) qu'elle voulait imposer jusque-là. Ce changement de forme juridique permettrait, promet-elle, une légère baisse du nombre de suppression de postes (261 contre 299) et une centaine d'embauche de CDD comme monnaie d'échange. Ça serait maigre, sans véritable garantie et cela reste inacceptable. Ce n'est pas ce que demandent les salariés qui exigent le retrait du plan d'économie depuis sa présentation, au printemps dernier. C'est cependant sur cette voie que se sont engagé quatre organisations syndicales (CFDT, FO, SNJ et UNSA) en signant un protocole d'accord de négociation.

261 suppressions de postes, cela voudrait dire qu'une grande partie des réductions d'effectifs envisagées dans le PDV resteraient d'actualité. Cela constituerait toujours une menace sur la qualité et le volume de nos productions, sur nos conditions de travail et renforcerait les risques psycho-sociaux. Sans compter les autres économies toujours envisagées via des réorganisations, des suppressions de congés, des modifications de systèmes horaires ce qui suppose la remise en cause de l'accord 35h et des autres accords collectifs !

Sans oublier la transformation d'une partie des comptes épargne temps (CET) en épargne retraite, autrement dit de la capitalisation. Une proposition qui est un comble au moment où les salariés de Radio France sont aussi pleinement engagés dans le mouvement contre la réforme des retraites !

Quant au PDV, il n'est pas définitivement écarté, contrairement à ce qu'a voulu faire croire Sibyle Veil dans un communiqué relayé un peu hâtivement par certains journaux. Le protocole d'accord de négociation, que la CGT n'a pas signé, reporte simplement de 2 mois, de fin mars à fin mai, le délai de consultation du CSE central sur ce PDV. Si entre temps la négociation pour une RCC échoue, la direction compte toujours mettre en place ce PDV. Il pèse donc comme une menace pour mieux faire accepter la RCC, en la présentant comme un moindre mal.

La CGT ne croit pas que cette négociation aboutira à un accord acceptable. Mais il est hors de question, en tant que 1^{er} syndicat dans l'entreprise, qu'elle en soit exclue ou qu'elle la déserte. Elle s'y rendra pour y porter les revendications des salariés qui s'opposent par leur grève à ce plan d'économie et aux suppressions de postes, quel qu'en soit le cadre juridique.

Paris, le lundi 27 janvier 2020